

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2018

Avis est par la présente donné par le soussigné trésorier de la municipalité que :

Le rôle de perception pour l'année 2018, relatif aux taxes foncières générales et toutes autres taxes et compensations, sur tous les immeubles imposables de la Ville, a été complété. Il est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Avis est aussi donné que la Ville a procédé à l'envoi des comptes de taxes, le 12 février 2018 et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement n° 671 ayant pour objet de fixer le taux des taxes et compensations pour l'année 2018.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Delson, ce 14 février 2018.

Michel Barbeau Trésorier